



Aucuns droits - Avenant relatif au traiteur à un permis de vente d'un fabricant

Résolution du conseil d'administration de la CAJO

ATTENDU QUE le paragraphe 3(1) de la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario* (LCAJO) prévoit, entre autres, que la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) est chargée de l'administration des lois sur l'alcool, le cannabis, les jeux et les courses et des règlements pris en application de ces lois;

ET ATTENDU QUE la clause 13(1)(a) de la LCAJO confère à la Commission, sous réserve de l'approbation du ministre, le pouvoir d'établir des droits ou d'autres droits aux fins de la LCAJO et de l'administration de toute loi sur l'alcool, le cannabis, le jeu et les courses de chevaux (ou de tout règlement pris en vertu de ces lois);

ET ATTENDU QUE le paragraphe 1(2) de la LCAJO stipule que la *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools* (la Loi) est incluse parmi les lois sur l'alcool, le cannabis, le jeu et les courses de chevaux mentionnées dans la LCAJO;

ET ATTENDU QUE le paragraphe 3(2) de la Loi prévoit que le titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi peut demander un avenant prescrit sur son permis;

ET ATTENDU QUE certaines modifications au Règlement de l'Ontario 746/21 sont proposées, ce qui permettrait à une personne titulaire d'un permis de fabricant de vendre avec un avenant relatif à la vente au verre, d'être admissible à un avenant relatif au traiteur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

1. La Commission établit, en vertu de l'alinéa 13(1)(a) de la LCAJO, sous réserve de l'approbation du ministre, qu'il n'y a pas de droits à percevoir pour l'administration du nouvel avenant relatif au traiteur, qui peut être accordé à ceux qui détiennent un permis de fabricant pour vendre avec un avenant relatif à la vente au verre.

Le paragraphe 1 prend effet à la date d'entrée en vigueur des modifications apportées au Règlement de l'Ontario 746/21, sous réserve de l'approbation du ministre.

FAIT à Toronto ce 7^e jour d'avril 2022.

Original signé par Lalit Aggarwal
Président, Commission des alcools et des jeux de
l'Ontario